

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : presse@iledefrance.fr

## La Région Ile-de-France face à la crise : un premier train de mesures destinées aux entreprises

Alors que la crise économique frappe l'économie réelle, **Daniel Brunel**, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle, présente un **premier train de mesures pour soutenir la création, le développement et la sauvegarde des entreprises**.

Conscient de la gravité de la crise et de la nécessité d'une intervention forte et rapide pour soutenir les entreprises franciliennes, le Conseil régional met en place plusieurs mesures nouvelles.

Ces dispositions seront soumises au vote de l'Assemblée régionale lors de la séance plénière du jeudi 20 novembre et de la commission permanente du 27 novembre 2008.

Afin de lutter contre les difficultés d'accès au crédit qui affectent les TPE et les PME-PMI, **la Région mobilise près de 190 M€**

Cet objectif passe par :

o **Le renforcement du fonds régional de garantie** (SIAGI, France Active Garantie, OSEO), afin de démultiplier l'accès des PME-PMI et TPE franciliennes au crédit. Non seulement via les prêts au développement, mais également aux produits bancaires destinés au renforcement de leurs lignes de trésorerie.

- En ce qui concerne le fonds **OSEO-Région Ile-de-France, son renforcement débutera dès la fin 2008, sur la base d'une démarche pour laquelle la Région Ile-de-France fait figure de région pionnière** : outre l'apport de 2 M€ supplémentaires aux fonds, la Région participera à hauteur de 290 000 € à un fonds d'assurance des fonds régionaux doté par OSEO de 30 M€. Cette participation permet de garantir, en Ile-de-France, 461 M€ de crédits bancaires, contre 332 M€ sans cette mesure, soit un potentiel de **130 M€ de crédits bancaires supplémentaires pour les PME-PMI franciliennes**. Ceci grâce à l'augmentation du coefficient multiplicateur (rapport entre le montant de risque que le fonds peut porter et la dotation effectivement apportée au fonds) de 4 à 5 qui permet de porter l'effet de levier des dotations régionales de 12 à 17<sup>1</sup>. Cet encours de crédits supplémentaires est susceptible de bénéficier aux PME-PMI franciliennes dès la fin de l'année 2008.

<sup>1</sup> La Région avec 1 € investi dans le fonds régional peut garantir 17 € de crédits. Comment ? Par l'application à cet euro d'un coefficient multiplicateur qui prend en compte le niveau de risque du fonds, la mutualisation de ces risques et le volume du fonds. Le coefficient sera porté à 5 grâce au mécanisme assurantiel. Le 1 € initial passe ainsi à 5 €. Ces 5 € permettent de couvrir la part de co-garantie supportée par le Fonds régional aux cotés des fonds nationaux constitués par OSEO. La part de co-garantie supportée par le fonds régional est de 30%. Dès lors, ces 5 € représentent 30% du montant du crédit garanti, le montant total du crédit garanti est donc de 5 € / 0,3, soit 17 € (arrondis).

- Le fonds **SIAGI-Région Ile-de-France** va aussi être renforcé fin 2008 : la Région va renforcer le fonds de 700 000 € pour mettre en place un produit de garantie dénommé « **garantie rebond** » dont l'objectif est de garantir à 50% (SIAGI 25% et Région 25%) des prêts à moyen terme déjà accordés par des banques, en contrepartie de l'engagement de ces dernières à mettre en place de nouvelles lignes de crédit à court terme ou des engagements par signature à leurs clientes. L'apport de la Région va ainsi **faciliter l'accès des TPE, notamment artisanales, à un volume de crédits potentiel de 16 M€ pour leur développement tout en leur garantissant le maintien ou la création de lignes de trésorerie**. Il s'agit ici également d'une démarche pionnière en France.
- S'agissant de **France Active Garantie**, la Région renforce son soutien. Ainsi, France Active peut développer ses garanties d'emprunt d'entreprises solidaires et faciliter l'accès des associations à des ressources comme les contrats d'apports associatif. Plus d'1 M€ y ont été consacrés par la Région en 2008, presque autant le sera en 2009, générant un effet-levier global de **12 M€ au profit des entreprises sociales et solidaires**.

○ **Renforcement du capital-investissement régional**

Il s'agit d'abonder un outil de financement en capital, dans la mesure où le capital investissement constitue, particulièrement en période de resserrement du crédit, un fort levier d'appui à la création et au développement des entreprises :

- **Ile-de-France Capital**, société de capital investissement détenue à 49% par la Région, verra son capital renforcé dès la fin de l'année 2008 par la Région à hauteur de 2 M€, générant une mobilisation financière totale, avec l'apport des partenaires du fonds, de **10 M€**

Cette augmentation du capital vise donc à accompagner le besoin en financement des PME-PMI saines, porteuses de projets de développement, mais en difficultés conjoncturelles de trésorerie ou d'accès aux ressources bancaires pour financer leur plan, dans le cadre du resserrement du crédit constaté depuis le dernier trimestre 2008.

○ **Reprise d'entreprise : création d'un fonds de prêts d'honneur**

En période de resserrement du crédit, ce sont tous les projets d'entreprises qui peinent à trouver des ressources financières. Or, la capacité à assurer la transmission et la reprise d'activités constitue un enjeu majeur en Ile-de-France (d'après le CROCIS, près de 50.000 entreprises sont dans cette phase). La Région va donc doter ce fonds de prêts d'honneur de **1,250 M€ dès la fin de l'année 2008**, pour un **volume global du fonds de 14 M€**, comprenant les apports des acteurs institutionnels et des partenaires privés.

○ **Renforcement de PM'Up, outil d'appui aux PME-PMI innovantes en développement**

PM'UP soutient les projets de développement à moyen terme des PME à fort potentiel appartenant aux filières et territoires prioritaires\* du Schéma régional de développement économique (SRDE). Plafonné à 200 000 € sur une période de 3 ans (plafond porté à 250 000 € en cas de bonification écologique ou de recrutement de personnes en difficulté), **PM'Up veut aider à casser le « plafond de verre » qui empêche les PME françaises de se hisser au niveau de leurs concurrentes européennes**.

Le premier concours **PM'Up** a permis de sélectionner **180 PME-PMI franciliennes**.

**Accompagnées dans leur développement pendant trois ans, avec la création de 6 200 emplois sur la période, ces entreprises vont bénéficier, en 2009, d'un soutien régional de 10 M€** 2009 sera également l'occasion de lancer un nouveau concours permettant de désigner 200 autres PM'Up.

**En 2008**, c'est donc **10 M€** qui seront consacrés à l'appui au développement de la première cohorte de PM'Up.

○ **L'accès possible dès début 2009 à l'aide régionale à la sauvegarde et à la restructuration d'entreprise en difficulté**

Cette aide vise à permettre aux PME bénéficiaires, confrontées à des difficultés économiques mettant en jeu leur survie, de rétablir au plus vite leur situation. D'un montant maximum de 300.000 €, cette aide est subordonnée à la mise en œuvre d'un plan de restructuration crédible visant à rétablir la viabilité de l'entreprise et à maintenir l'essentiel des emplois concernés. L'aide sera opérationnelle au début de l'année 2009.

**La Région apporte son soutien à trois Plans filières**

Les plans filières constituent des réponses de moyen terme à la crise : ils visent à appuyer le développement stratégique et pluriannuel de ces secteurs d'activités prioritaires pour l'économie francilienne, en renforçant les capacités collectives des écosystèmes concernés à anticiper (intelligence économique, gestion des ressources humaines) et innover (notamment en matière de développement durable), donc à s'adapter, à des fins de repositionnement si nécessaire.

Dés la fin novembre 2008, la Région visera trois filières régionales prioritaires\*, pour un montant total de près de **1,5 M€** en :

- soutenant la deuxième tranche annuelle du Plan filière « mécanique », secteur fortement exposé dans la conjoncture actuelle,
- adoptant les premiers Plan filières « Optique et systèmes complexes » et « Contenu numérique », respectivement porté par les pôles de compétitivité « Systematic » et « Cap digital ».

**\* La Région Ile-de-France a défini neuf filières prioritaires :**

- Optique et systèmes complexes (dont pôle de compétitivité system@tic),
- Sciences de la vie (dont Medicen Paris Région),
- Transports et mobilité (dont MOVE'O et Astech),
- Industries de la création (dont Cap Digital),
- Services à la personne,
- Services financiers (dont le pôle Finance Innovation),
- Tourisme et loisirs,
- Eco-activités (dont Advancity),
- Mécanique